

France-Paris: Intelligence, surveillance, target acquisition and reconnaissance

OJ S 65/2017 01/04/2017

Contract notice

Supplies

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: DGA/SCA

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: Ministère de la défense — Direction générale de l'armement — Direction des opérations — Service des achats d'armement / Division achats NBC-TER Mindef/DGA/DO/S2A /PROD/DA-NBC-TER — 60 boulevard du Général Martial Valin — CS 21 623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

Contact person: Acheteur négociateur

For the attention of: M. Ducournau Bastien, Ministère de la défense

E-mail: bastien.ducournau@intradef.gouv.fr**Internet address(es):**General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Mindef/DGA/DO/S2A/PROD/DA-NBC-TER

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: Ministère de la défense — direction générale de l'armement- direction des opérations — service des achats d'armement — DGA/DO/S2A/PROD/DA-NBC-TER — 60 boulevard du Général Martial Valin — CS 21 623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

For the attention of: Acheteur négociateur, M. Ducournau Bastien, Ministère de la défense

E-mail: bastien.ducournau@intradef.gouv.fr**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: Phase de candidature uniquement

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: La présente publication concerne uniquement une demande de candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ministère de la défense — direction générale de l'armement — direction des opérations- service des achats d'armement

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: Direction générale de l'armement direction des opérations / service des achats

d'armement / SJC/BAG — 60 boulevard du Général Martial Valin — CS 21 623
Town: Paris Cedex 15
Postal code: 75509
For the attention of: Mesdames Evelyne Mangenot et Jacqueline Felixine

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Qualification et acquisition de Désignateurs Laser Nouvelle Génération (DI-NG) légers, à longue distance de désignation efficace et éléments de soutien associés.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Livraison sur sites étatiques en France métropolitaine.

NUTS code FR105 Hauts-de-Seine

II.1.3. Information about framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la qualification et l'acquisition de Désignateurs Laser Nouvelle Génération (DL-NG) légers, à longue distance de désignation efficace et les éléments de soutien associés.

Le présent projet de marché est soumis à la procédure d'appel d'offres restreint avec publicité préalable conformément aux dispositions de l'article 42-1° de l'ordonnance n° 2015-899 et des articles 21-I-1°, 61 à 63 du décret n° 2016-361.

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Le présent projet de marché contient à la fois des prestations donnant lieu à l'émission de bons de commande en application de l'article 72 du décret 2016-361 et d'autres prestations (de type forfaitaires, commandées à la notification du marché).

En application de l'article 84 du décret n° 2016-361, le marché pouvant présenter des aléas techniques importants, comportera une part de fournitures et services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le marché public initial.

La présente publication concerne uniquement un appel à candidatures. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement uniquement aux candidats admis à soumissionner.

L'exécution du présent marché sera soumise à des conditions particulières, notamment, eu égard à la sûreté de la fourniture des prestations, voir le paragraphe III.1.4) infra.

II.1.6. CPV code(s)

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed
The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La principale prestation à réaliser est la fourniture d'approximativement 70 DL-NG légers à longue distance de désignation efficace associés de leur soutien (outillages spécifiques, rechanges, formation).

Cette quantité est donnée à titre indicatif et prévisionnel, elle peut faire l'objet d'évolution.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère de la défense.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 et aux articles 97 à 127 du décret n° 2016-361. Le type et la forme de prix des prestations seront forfaitaires, définitifs, révisables.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément au décret n° 2013-269 du 29.3.2013. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est: L'Agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)

Le Vendôme III

11 rue du Rempart

93196 Noisy-le-Grand Cedex.

III.1.3.

Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 38 du décret n° 2016-361, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le marché prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 38 III du décret n° 2016-361.

En application de l'article 38 V du décret n° 2016-361, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois:

- 1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- 2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition du groupement après la remise des candidatures ne peut pas être modifiée.

Des précisions relatives à la modification des groupements sont apportées au paragraphe VI.3.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-361, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité d'approvisionnement. Dans la limite des dispositions du II de l'article 53 cité supra, le soumissionnaire devra, notamment, pouvoir garantir l'approvisionnement des composants du désignateur, son utilisation et sa maintenance durant sa durée de vie de 20 ans, en n'étant pas soumis à restriction d'emploi, ni à aucune contrainte d'exportation, d'importation temporaire ou de réexportation de matériel de guerre. Les biens à double usage, soumis à simple déclaration et non soumis à restriction d'emploi, ni à aucune contrainte d'exportation, d'importation temporaire ou de réexportation sont acceptés.

Les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la localisation sur le territoire des États membres de l'union européenne ou de l'espace économique Européen du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché, maintenir ou moderniser les produits acquis.

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat (ou le groupement) devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC 1 et DC 2 dans leurs dernières versions accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> conformément au paragraphe VI infra.

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques». En outre, le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir:

- Un extrait K, Kbis, D1 datant de moins de 3 mois;
- L'Attestation de régularité fiscale au 31/12 de l'année 2016;
- L'Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions datant de moins de 6 mois. Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci

fourniront les documents listés au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger».

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire DC 4 dans sa dernière version (accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), accompagnée d'une attestation sur l'honneur concernant les interdictions de soumissionner dont un modèle se trouve au paragraphe VI.3) infra.les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article 123 du décret n° 2016-361.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Le candidat devra indiquer les informations demandées à la rubrique F du formulaire DC 2 précité.le candidat devra fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires- candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

Minimum level(s) of standards possibly required: Le chiffre d'affaire annuel du candidat (opérateur économique ou groupement d'opérateurs économiques) du dernier exercice connu ou en moyenne sur les trois derniers exercices connus devra être égal ou supérieur à 10 000 000 EUR.

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: Cette information peut être fournie en indiquant les éléments figurant au bloc H du formulaire DC4 précité.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

Production d'un dossier permettant d'évaluer leur expérience et capacité dans le domaine suivant:

Critère n° 1: capacité à fabriquer des équipements terrestres de désignation laser conforme au complément de définition du paragraphe VI.3). Pour démontrer cette capacité, le candidat s'appuiera sur la présentation, dans le dossier, de la liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des cinq dernières années.les livraisons devront respecter, à minima, la valeur d'énergie minimum indiquée au complément de définition du paragraphe VI.3). La démonstration du rapport masse / énergie pourra être démontrée par une analyse technique incluant la masse réelle du module de désignation et, soit la masse réelle, soit la fiche technique, des accessoires et autres éléments de la configuration de pesée indiquée au complément de définition du paragraphe VI.3). A titre d'information, les objectifs à atteindre, dans le cadre du marché, seront une masse inférieure ou égale à 4 kg et une énergie par impulsion, émise en sortie de désignateur, supérieure ou égale à 80 milli-joules. Critère n° 2: Capacité à mener une qualification industrielle complète.pour démontrer sa capacité, le candidat pourra fournir une description de l'outillage, du matériel et de

l'équipement technique, des effectifs du personnel et de son savoir-faire, ainsi que d'une démarche de qualification effectuée sur un produit proche du besoin exprimé, selon le guide Rgaéro 000103 à la version en vigueur(disponible notamment sur le site internet du bureau de normalisation de 'Aéronautique et de l'espace, le BNAE).Critère n° 3: Implantation sur le territoire des États membres de l'union européenne ou de l'espace économique Européen du bureau d'étude et des moyens pour la maintenance et l'intégration du désignateur et de ses outillages spécifiques. Pour démontrer sa capacité, le candidat fournira la localisation des différents bureaux et moyens dont il dispose pour exécuter le marché.

Minimum level(s) of standards possibly required

Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus, seront éliminés.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

Minimum level(s) of standards possibly required

Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus, seront rejetés.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2017 92 0008

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3.

Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.5.2017 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques:

En complément à la rubrique III.2) du présent avis, si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par l'acheteur (Voir la section III.2) supra). Par ailleurs, il devra également produire par tout moyen la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

A ce titre, le candidat fournira les informations demandées à la rubrique H du DC2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

Information sur la sous-contractance:

Dans le présent avis, le terme «sous-traitant» s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance.

Les contrats de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance feront l'objet d'une acceptation dans les conditions prévues aux articles 63 V de l'ordonnance n° 2015-899, 121 à 123 du décret 2016-361. A cette fin, le soumissionnaire présentera à la personne publique avec son offre ou, après le dépôt de son offre, la déclaration mentionnée à l'article 122 du décret 2016-361. Le rejet d'un sous-traitant n'est possible que dans les cas définis à l'article 123 du décret 2016-361.

Les capacités demandées aux sous-traitants sont celles exigées des candidats au marché principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser y compris les capacités en matière de sécurité des approvisionnements. Cet examen pour chaque sous-traitant s'effectuera au regard des mêmes renseignements que ceux exigés au III.2) du présent avis pour le candidat au marché principal.

Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE:

Conformément à l'article 37 du décret 2016-361, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

Modalités de transmission des candidatures:

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'état (Place) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com), soit sur support physique (support papier ou électronique, CD-ROM par exemple) à l'adresse figurant en rubrique I.1) «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis. Conformément à l'article 33 du décret 2016-361, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique I.1) «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis.

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com rubrique «marchés», sous rubrique «procédures et documentation marchés publics», fichier «modalités de transmission des candidatures et offres au S2a», fichier « annexe pour les AAPC lancés après le 1.4.2016 » à l'adresse suivante:

[Http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des](http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des)

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1) «Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues».

Attention, pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art 33 du décret 2016-361).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Les documents (DC 1, DC 4 et attestation sur l'honneur associée) contenus dans le dossier de candidature (même s'ils ne comportent plus, dans leur dernière version en vigueur, de cadre de mention de signature), devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, et de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société).

En ce qui concerne les fichiers électroniques, il est rappelé qu'un zip signé ne vaut pas signature du ou des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

Le délai de validité des offres est de 12 mois à compter de la réception des offres.

Langue:

Conformément à l'article 43 VI du décret 2016-361, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une

traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée du marché:

La durée indiquée à la rubrique II.3) est donnée à titre purement indicatif.

Informations complémentaires relatives aux conditions de participation:

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la situation juridique et la capacité économique, financière, technique et professionnelle minimale requise en vue de la sélection des candidatures, il est impérativement demandé aux candidats de fournir, sous peine de rejet de la candidature, les informations figurant aux formulaires DC 1 et DC 2 (accessibles sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ainsi que le cas échéant dans le (les) formulaire(s) DC 4 (accessible sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), dernières versions en vigueur.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

Modification de la composition des groupements:

En complément du III.1.3), la composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, jusqu'à la date de signature du marché public, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'Acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

Compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger:

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci devront fournir:

- 1) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;
- 2) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, s'ils ne sont pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant leur identité et leur adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de leur représentant fiscal ponctuel en France;
- 3) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (Ce) n° 883/2004 du 29.4.2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale;
- 4) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants:
 - A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document

équivalent certifiant cette inscription;

B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel;

C) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Modèle d'attestation sur l'honneur (cf.III.2.1):

« Je soussigné (à compléter), atteste sur l'honneur que la société (à compléter) n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés». Cette attestation devra être signée par une personne habilitée à engager la société sous-traitante.

«Complément de définition du critère 1 du paragraphe III.2.3)»

Critère n° 1:

Capacité à fabriquer des équipements terrestres de désignation laser:

- permettant le guidage terminal des munitions en dotation dans les armées françaises, par le soldat et depuis le sol, en environnement représentatif, selon le STANAG 3733,
- dont l'équipement minimal (selon la configuration de pesée) présente un rapport masse / énergie inférieur à 62,5 grammes par milli-joules
- dont l'énergie laser par impulsion, émise en sortie de désignateur, est supérieure ou égale à 50 milli-joules à la longueur d'onde de 1064 nm.

La masse s'entend selon la configuration de pesée suivante:

- le module de désignation;
- une alimentation destinée à une utilisation à température ambiante supérieure à -5° Celsius et permettant une autonomie en illumination laser de 15 minutes à cette température;
- une commande de tir déportée;
- un rail PICATINY conforme à la norme mil std 1913 de longueur supérieure ou égale à 95 mm, avec son interface de fixation au module de désignation;
- le ou les câbles associés, nécessaires au fonctionnement du module de désignation (par exemple: câble d'alimentation si la batterie est déportée, câble de la commande de tir.);

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 30.3.2017.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 0144594400

Fax: +33 0144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 0144594400

Fax: +33 0144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.3.2017